

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION SUR LE TRI DES PMC

Afin de sensibiliser au mieux les citoyens au tri et au recyclage des déchets d'emballages et plus spécifiquement des PMC, l'intercommunale Hygea, en partenariat avec Fost Plus, lance dès ce 12 mai une campagne d'informations du grand public axée sur les « résidus PMC » au travers de la diffusion de spots radio et d'encarts presse.

L'objectif de cette opération est de rappeler à la population de manière claire les consignes de tri en matière de PMC.

Qu'est-ce qu'un PMC ?

Les trois lettres **P – M – C** définissent le contenu autorisé :

P = uniquement les bouteilles et flacons en **Plastique** ;

M = emballages **M**étalliques : canettes, boîtes de conserve, aérosols (alimentaires et cosmétiques), les plats et barquettes en aluminium (mais pas le papier aluminium), les couvercles et capsules métalliques ;

C = Cartons à boissons (berlingots, briques de lait, soupe,...).

Les PMC doivent être déposés à la collecte en porte-à-porte dans le sac bleu réglementaire.

Suivez le guide du tri des emballages PMC (biens vidés)

Bouteilles et flacons en Plastique
Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique.

Emballages Métalliques
Aussi: aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques.

Cartons à boissons

Interdit

- Tous les autres emballages en plastique (pots, barquettes, ravières)
- Tous les sacs et films en plastique
- Les autres objets en plastique (jouets, pots de fleur, seringues)
- La frigolite et le papier aluminium
- Les emballages ayant contenu des substances toxiques ou corrosives ou des huiles de moteur

Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC

Remarques

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage avec une contenance supérieure à 5L.

A jeter dans la poubelle à ordures ménagères

Remarque
Les emballages ayant contenu des substances toxiques ou corrosives ou des huiles de moteur doivent être déposés dans les Ecosparcs.

Les intrus, soit les déchets non conformes en matière de tri, les plus classiques sont :

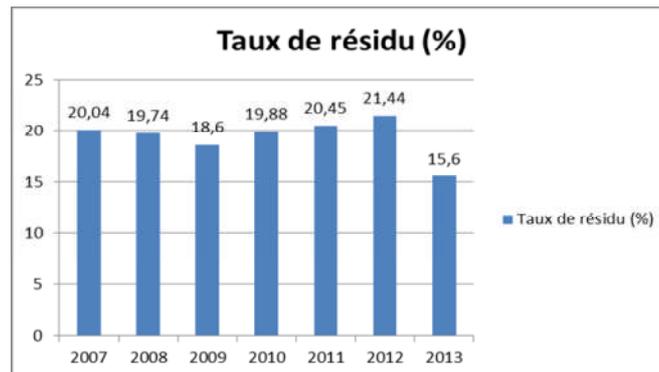
- les autres emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes de beurre, ravières, ...)
- les sacs et films en plastique ;
- la frigolite et le papier aluminium ;
- les autres objets en plastique (pots de fleurs, seringues, ...).

COMMUNIQUE DE PRESSE

Petits conseils pratiques pour vos PMC :

- veillez à bien vider vos emballages, la qualité du recyclage en dépend ;
- évitez d'emboîter les emballages afin de faciliter le tri.

Quelques chiffres :



Au cours du premier semestre de l'année 2012 le taux de résidu avait atteint 23,7% pour la zone couverte par Hygea contre une moyenne nationale de moins 15,5%. Face à ce constat, Hygea et Fost Plus ont lancé une grande campagne de sensibilisation des citoyens afin de réduire les résidus dans les sacs bleus PMC.

Cette action de sensibilisation s'est poursuivie au cours de l'année 2013 et a permis à Hygea de stabiliser son taux de résidu à 15,6 %.

L'objectif de cette campagne lancée en mai 2014 est de poursuivre dans cette progression afin de stabiliser le taux de résidu PMC par la mise en exergue des intrus les plus fréquents et le rappel des consignes de tri, notamment en interpellant le citoyen sur les erreurs de tri fréquentes afin de les éviter.

Le message principal de cette action est donc : **Merci pour vos efforts de tri, restons attentifs aux petites erreurs !**

Tester vos connaissances ?

Le site internet : www.trionsjuste.be offre une plateforme ludique et interactive permettant à tout un chacun de tester ses connaissances en matière de tri.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Émilie Zimbili au 065/37.57.25 ou par mail : emilie.zimbili@hygea.be.

Merci pour vos efforts de tri, mais restons attentifs aux petites erreurs.

- Le PMC c'est :
- les bouteilles et flacons en Plastique (aucun autre emballage en plastique)
 - les emballages Métalliques
 - les Cartons à boissons

Brique de lait, dans le sac bleu tu te plais !



La brique de lait est un Carton à boissons : dans le sac bleu PMC.

Tout est bon dans le contenant à jus, pourvu qu'il aille à la poubelle



Les contenants à jus ne sont pas des bouteilles ou des flacons en plastique. Ce sont des emballages laminés (multicoques) pour lesquels il n'existe pas de filière de recyclage séparant l'aluminium du plastique. Ils vont dans le sac d'ordures ménagères.

Tester vos connaissances? www.trionsjuste.be
Plus d'infos sur : www.hygea.be • www.fostplus.be